

# Tableau de l'utilisation des équipements de protection individuelle (ÉPI)

## Dans la gestion des cas suspectés ou confirmés de COVID-19

Mise à jour : 2020-04-09

<b>Gants</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À usage unique;</li><li>• Bien ajustés;</li><li>• Par-dessus la blouse à manches longues.</li></ul>
<b>Masques</b>	<p><u>Masque de procédure</u> Durée de vie : À changer lorsque humide, souillé, endommagé ou respiration difficile. Le port en continu est recommandé.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Porter le masque pour une période prolongée (sans le retirer) pour les soins de plusieurs usagers à l'intérieur d'une même cohorte ou unité.</li><li>• Ne pas toucher l'extérieur, ni le descendre sous votre menton;</li><li>• Bien couvrir votre nez et menton.</li></ul> <p><u>Masque N95</u> Doit être utilisé lors d'un cas suspecté selon ces 2 circonstances :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. En présence d'un cas avec des critères d'admission en soins intensifs;</li><li>2. Lors d'intervention médicale générant des aérosols (IMGA).</li></ol> <ul style="list-style-type: none"><li>• Porter le masque N95 pour une période prolongée (sans le retirer) pour les soins de plusieurs usagers à l'intérieur d'une même cohorte ou unité.</li><li>• Le masque N95 doit être exclusif à chaque travailleur de la santé et doit être jeté s'il est visiblement souillé, endommagé, respiration difficile, non étanche ou suite à une IMGA.</li></ul> <p><u>Réutilisation des masques N95</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les masques N95 peuvent être réutilisés jusqu'à 5 fois, pour une durée de 12 heures cumulatives</li><li>• Après l'utilisation, veuillez retirer le masque selon la technique choisie (sac de papier ou bol de plastique) voir le lien (<a href="#">intranet pour les vidéos</a>)</li></ul>

	<p><u>Récupération des masques N95</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Après l'utilisation, veuillez retirer le masque et le déposer dans un sac de papier.</li> <li>• Déposer le sac de papier dans la boîte prévue à cet effet dans la pièce fermée (gestion doit être faite par le gestionnaire de l'unité). (<a href="#">voir la démonstration vidéo – entreposage en sac</a>)</li> </ul>
<p><b>Blouses à manches longues</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non stériles;</li> <li>• Jetables ou réutilisables;</li> <li>• <b>Imperméables (seulement lorsqu'il y a un risque de contact avec des liquides biologiques, ex. : vomissements).</b></li> <li>• *Blouses réutilisables lavables. Le travailleur doit respecter la technique de retrait de la blouse afin de ne pas se contaminer. Ces blouses seront traitées comme à l'habitude par le service de buanderie.</li> </ul>
<p><b>Protection oculaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porter la protection oculaire pour une période prolongée (sans la retirer) pour les soins de plusieurs usagers à l'intérieur d'une même cohorte.</li> <li>• Jeter si visiblement souillée, endommagée, difficulté à voir ou après une IMGA</li> </ul> <p><u>Visière avec clip permettant de changer la visière ou lunette à usage unique, visière une pièce avec mousse au front à usage unique</u> (à utiliser lors de précautions de type <b>Aérien, contact et protection oculaire</b>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réutilisation possible si la protection est attitrée à un travailleur de la santé pour un même quart de travail, si réalisable. Si l'utilisation n'est pas en continu, déposer la protection dans un contenant propre identifié au nom du travailleur</li> </ul> <p><u>Lunette de protection réutilisable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réutilisation possible si l'équipement est attitré à un travailleur de la santé. Si l'utilisation n'est pas en continu, déposer la protection dans un contenant propre identifié au nom du travailleur</li> </ul> <p>Le travailleur de la santé est responsable de la désinfection et de l'intégrité de son équipement de protection individuelle (ÉPI).</p>

<p><b>Liste des interventions médicales générant des aérosols (IMGA) à HAUT RISQUE</b></p>	<p>Vous référer à la procédure AMC-DSIEU-6037 : Précaution lors d'interventions médicales générant des aérosols chez un usager COVID-19</p> <p><u>Matériel requis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Couvre-chaussures;</li> <li>• Visière de protection;</li> <li>• Masque N-95;</li> <li>• Blouse à manches longues imperméable;</li> <li>• Cagoule;</li> </ul> <p>Gants non stériles à poignets longs.</p>
<p><b>Zone Cohorte Covid-19</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les usagers en cohorte (cas confirmés), on pourrait considérer de conserver le masque, protection oculaire et blouse entre les usagers de la même cohorte, si ceux-ci ne <b>sont pas visiblement souillés, qu'il n'y a pas eu de contacts avec les liquides biologiques et que l'usager n'est pas connu porteur d'une bactérie multi-résistante</b>;</li> <li>• On procède au retrait des gants et à l'hygiène des mains entre chaque usager;</li> <li>• Ne pas circuler à l'extérieur de la cohorte avec un ÉPI contaminé.</li> </ul>

Références :

Dr Desrosiers, Jean-François, médecin conseil dspu Montérégie. Communication courriel, reçu le 2020-03-23.

M Pierre Lafleur, sous-ministre adjoint, Direction générale de la coordination, de la planification, de la performance et de la qualité, MSSS. Communication courriel, reçu le 29 mars 2020.

MSSS (2020), COVID-19 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins aigus : recommandations intérimaires, comité sur les infections nosocomiales du Québec, INSPQ, version 5.1, 27 mars 2020.

MSSS (2020), Questions/réponses en lien avec l'équipement de protection individuelle-COVID-19, version en date du 19 mars 2020.

MSSS (2020), Réutilisation des respirateurs N-95 lors de la pandémie de la COVID-19, avis intermédiaire, Comité des infections nosocomiales, INSPQ, 26 mars 2020.

MSSS (2020), COVID-19, Mesures exceptionnelles pour les équipements de protection individuelles lors de pandémie : recommandation intérimaire, C INQ, 31 mars 2020

MSSS (2020), Interventions médicales générant des aérosols, CINQ, 1er avril 2020

MSSS (2020), Désinfection des protections oculaires à usage unique et de la COVID-19 : avis intérimaire, CINQ, 31 mars 2020

MSSS (2020), Port du masque de procédure en milieux de soins lors d'une transmission communautaire soutenue, CINQ, 3 avril 2020